

## Question écrite à la Municipalité

### **Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions**

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
    - a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
    - b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
  2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
  3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.
- 

**Dépositaire :** Perruchoud Stéphanie      Le Centre  
**Date du plénum :** 10.02.2026  
**Sujet :** Déchets sur la voie publique

Monsieur la Président du Conseil général,  
Monsieur le Président,  
Chères et chers collègues,

Ces derniers mois, il est possible de constater, à différents endroits de la Ville, un amoncellement récurrent de déchets autour des molochs (poubelles, détritrus, meubles, verre, etc.)

Au-delà de l'impact visuel, ces accumulations peuvent poser des problèmes de salubrité, de sécurité, et de qualité du cadre de vie pour les habitantes et habitants, ainsi que pour les commerces et les usagers de l'espace public.

Dans ce contexte :

1. La Municipalité a-t-elle constaté une augmentation ou une recrudescence des dépôts de déchets autour des moloks dans certains quartiers de la Ville ?
2. Existe-t-il une prise de conscience spécifique de cette problématique et une analyse des causes possibles (capacité des moloks, fréquence de collecte, usages inadaptés, dépôts sauvages, etc.) ?
3. Des mesures sont-elles actuellement à l'étude ou envisagées, notamment des caméras de sécurité, afin de prévenir ces amoncellements, améliorer la propreté des sites concernés et éviter que ces situations ne s'aggravent ?
4. Une réflexion est-elle menée en lien avec la sensibilisation de la population, l'adaptation des infrastructures ou le renforcement des contrôles, le cas échéant ?

## RÉPONSE

La Ville de Sion, par l'intermédiaire de la section environnement et déchets, est pleinement consciente des problématiques liées aux incivilités et aux dépôts sauvages constatés aux abords des infrastructures de collecte. Une augmentation des dépôts de déchets autour des moloks a effectivement été observée ces derniers mois dans plusieurs quartiers de la Ville. Ce phénomène s'explique en partie par la période des fêtes de fin d'année, durant laquelle la consommation augmente sensiblement, entraînant une hausse des volumes de déchets, notamment encombrants.

Une analyse de la situation est menée de manière continue. Les causes identifiées sont multiples : comportements inadaptés de certains usagers, dépôts sauvages intentionnels, saturation ponctuelle de certaines infrastructures, ainsi qu'un déficit d'équipements dans quelques secteurs spécifiques, en particulier pour la collecte du papier-carton et, dans une moindre mesure, des ordures ménagères. Ces constats confirment la nécessité d'une approche différenciée selon les quartiers.

Afin de limiter ces incivilités, des mesures opérationnelles sont déjà en place. Une équipe d'agents assermentés intervient du lundi au samedi pour enlever les déchets déposés sur la voie publique et, lorsque cela est possible, sanctionner les contrevenants. La section environnement et déchets a par ailleurs rappelé l'importance d'une intervention rapide afin de limiter l'effet d'entraînement que peuvent provoquer ces dépôts visibles.

En parallèle, une réflexion structurelle est engagée sur l'adaptation des infrastructures. Un projet académique mené en collaboration avec l'EPFL a débuté ce mois de février et vise à cartographier les besoins en équipements de collecte et à proposer de nouveaux emplacements. Les résultats, attendus pour la fin du printemps, permettront de hiérarchiser les interventions. Il est toutefois précisé que la rareté de l'espace public disponible et les exigences liées aux procédures de mise à l'enquête ralentissent inévitablement le déploiement de nouvelles installations.

S'agissant des mesures de prévention technologique, une phase pilote de caméras mobiles équipées de systèmes de vidéodétection des dépôts sauvages a été menée avec succès à la fin de l'année 2024. Ces dispositifs, conçus pour être déplacés selon les besoins et en dehors des écopoints, sont actuellement suspendus dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement communal sur la vidéosurveillance. Le cadre réglementaire en vigueur ne permet en effet pas encore leur exploitation, malgré des garanties techniques élevées en matière de protection des données.

Enfin, la Ville de Sion attache une importance particulière à la sensibilisation de la population. La section environnement et déchets collabore depuis plusieurs années avec le Centre de compétences suisse contre le littering (IGSU) afin de mener des campagnes ciblées dans les quartiers les plus touchés. Elle a également renforcé sa présence lors des soirées d'accueil des nouveaux arrivants, afin de rappeler les règles en vigueur et de promouvoir des comportements respectueux de l'espace public.





